

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LOTBINIÈRE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PATRICE-DE-BEAURIVAGE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Patrice-de-Beaurivage, M.R.C. de Lotbinière, tenue le **13 octobre 2020**, à 19 h 30, au lieu habituel des séances dudit conseil, sis au 530, rue Principale, à Saint-Patrice-de-Beaurivage.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Richard Breton
Siège #4 - Simon Therrien
Siège #5 - France Germain
Siège #6 - Keven Demers

Est/sont absents à cette séance :

Siège #2 - Samuel Nadeau
Siège #3 - Samuel Boudreault

Formant quorum sous la présidence de Nicole Viel Noonan, mairesse.
Est également présente Annie Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse souhaite la bienvenue et déclare ouverte la séance du conseil. Il est 19h33.

2541-10-2020

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**SÉANCE DU MOIS D'OCTOBRE 2020
LIEU : SALLE MUNICIPALE**

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Séance ordinaire du 8 septembre 2020

4 - CONSEIL MUNICIPAL

4.1 - Calendrier des séances de conseil pour l'année 2021

5 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1 - Atteinte aux pouvoirs de zonage des municipalités et à la capacité des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie

6 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 - Embauche de Nicolas Martineau

6.2 - Déneigement des bornes incendies / Saisons 2020-2021

6.3 - Autorisation pour changer l'huile des camions du service incendie

7 - VOIRIE MUNICIPALE

7.1 - Autorisation de paiement des frais d'entretien des chemins municipaux d'hiver à l'entreprise Excavation Dark Mercier Inc.

7.2 - Mandater la MRC de Lotbinière pour la rédaction du devis concernant les travaux de réfection du rang du petit-Lac

7.3 - Programme d'aide à la voirie locale PPA-CE

8 - RÉSEAUX DE DISTRIBUTION DE L'EAU

8.1 - Offre de services professionnelle Arrakis Consultants

- 9 - TRAITEMENT DES EAUX USÉES**
- 10 - QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE**
- 11 - DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL ET INDUSTRIEL**
- 12 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE**
 - 12.1 - Demande de dérogation mineure La malterie Caux-Laflamme**
 - 12.2 - Appui à la demande de l'entreprise Les excavations J.V. Sylvain Inc. à la CPTAQ pour le dépôt d'une demande d'autorisation pour l'exploitation d'une sablière sur le lot 6 337 538**
- 13 - SPORT, LOISIR ET CULTURE**
 - 13.1 - Régularisation des dépenses pour le Terrain de jeux pour l'été 2020**
 - 13.2 - Demande de commandite Ringuette**
 - 13.3 - Demande de commandite / hockey mineur de Saint-Patrice**
 - 13.4 - Déneigement de la patinoire pour l'hiver 2020-2021**
 - 13.5 - Fête de Noël / Edition 2020**
 - 13.6 - Demande de soutien financier dans le cadre du Programme pour un projet permettant d'augmenter l'offre de garde pour les enfants d'âge scolaire pour la semaine de relâche 2021**
 - 13.7 - Annulation fête d'Halloween**
- 14 - GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**
 - 14.1 - Autorisation d'achat d'un conteneur pour l'entreprise Mercier et fils**
- 15 - BIBLIOTHÈQUE**
- 16 - OMH DE BEAURIVAGE**
 - 16.1 - Adoption des états financiers 2019 de l'OMH**
- 17 - DIVERS**
 - 17.1 - Contribution d'aide financière pour le cégep de Lotbinière**
 - 17.2 - Lettre de remerciement à Mme Isabelle Lecours**
- 18 - ADOPTION DES COMPTES**
 - 18.1 - Comptes à payer pour le mois de septembre 2020**
- 19 - CORRESPONDANCES**
 - 19.1 - État financier bibliothèque**
 - 19.2 - Rapport annuel Maison de la famille de Lotbinière**
- 20 - DÉPÔT DE DOCUMENTS**
 - 20.1 - Remerciement Regroupement personnes aidantes**
- 21 - MRC DE LOTBINIÈRE**
- 22 - QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE**
- 23 - CLÔTURE DE LA SÉANCE**
- 24 - POINTS D'INFORMATION**

Il est proposé par le conseiller Richard Breton, appuyé par Simon Therrien et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 13 octobre 2020 soit accepté avec les modifications suivantes :

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2542-10-2020

3.1 - Séance ordinaire du 8 septembre 2020

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 8 septembre dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par France Germain, appuyé par Keven Demers et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2020, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4 - CONSEIL MUNICIPAL

2543-10-2020

4.1 - Calendrier des séances de conseil pour l'année 2021

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil municipal doit établir avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

IL est proposé par France Germain, appuyé par Richard Breton et résolu unanimement que ces séances de conseil ordinaires soient présentées à 19h30

Janvier : Lundi le 11 janvier

Février: Lundi le 8 février

Mars : Lundi le 8 mars

Avril : Lundi le 12 avril

Mai : Lundi le 10 mai

Juin: Lundi le 7 juin

Juillet : Lundi le 12 juillet

Août : Lundi le 9 août

Septembre : Mardi le 7 septembre

Octobre : Lundi le 4 octobre

Novembre : Lundi le 22 novembre

Décembre : Lundi le 13 décembre

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la Directrice générale et secrétaire-trésorière conformément à la loi qui régit la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

5 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2544-10-2020

5.1 - Atteinte aux pouvoirs de zonage des municipalités et à la capacité des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie

CONSIDERANT l'opposition du milieu municipal concernant les intentions du gouvernement du Québec inscrites dans le projet de la loi 49 déposé à l'automne 2019 de modifier le pouvoir de réglementation des municipalités en matière de zonage en ce qui a trait aux établissements d'hébergement touristique exploités dans les résidences principales (location de type Aribnb);

CONSIDERANT que cette modification législative aura comme effet de retirer aux municipalités le pouvoir d'interdire les locations de type Airbnb pour les résidences principales sur leur territoire, un pouvoir essentiel, notamment pour gérer les problèmes de nuisance découlant de ce type de location dans nos communautés;

CONSIDERANT que la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Andrée Laforest, a inclus ces dispositions litigieuses dans le projet de la loi 67, Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs à répondre à certains

besoins et modifiant diverses dispositions, déposé à l'Assemblée nationale le 30 septembre 2020;

CONSIDERANT que le pouvoir d'adopter des règlements de zonages déterminant et encadrant les usages est un pouvoir fondamental confié aux municipalités, lié à leur responsabilité de gérer l'aménagement de leur territoire inscrite dans la loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDERANT l'importance pour les municipalités de pouvoir interdire les établissements d'hébergement touristique exploités dans des résidences principales (location de type Aribnb) dans les zones où cet usage pourrait être incompatible avec le milieu;

CONSIDERANT qu'il est inacceptable que le gouvernement du Québec envisage de retirer un pouvoir de zonage aux municipalités alors que l'Assemblée nationale a reconnu à plusieurs reprises leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain;

CONSIDERANT que cette intention du gouvernement va à l'encontre de la reconnaissance des gouvernements de proximité par l'Assemblée nationale en 2016;

CONSIDERANT que cette intention du gouvernement retire également aux citoyens la possibilité de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie, comme prévoient les procédures lors d'un processus de modification au zonage dans une municipalité;

CONSIDERANT l'absence de motifs clairs du gouvernement du Québec pour retirer ce pouvoir de zonage aux municipalités avec projet de loi;

Il est proposé par Keven Demers, appuyé par Simon Therrien et résolu

QUE le conseil municipal indique au gouvernement du Québec ainsi qu'aux membres de l'Assemblée nationale son opposition à l'article 81 du projet de loi 67, Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions, étant donné qu'il retire un pouvoir essentiel aux municipalités;

QUE le conseil municipal indique au gouvernement que cet article du projet de loi 67 est un affront aux gouvernements de proximité;

QUE le conseil municipal demande au gouvernement du Québec de retirer l'article 81 du projet de loi 67 pour le laisser dans le projet de loi 49 pour laisser place à la discussion afin de trouver une solution raisonnable permettant aux municipalités de conserver leur pouvoir de zonage et d'assumer leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain, et que conserver le droit des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie;

QUE copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Québec, M. François Legault, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, à la ministre du Tourisme, Mme Caroline Proulx, à la Cheffe de l'Opposition officielle, Mme Dominique Anglade, à la chef de la deuxième opposition, Mme Manon Massé, au chef de la troisième opposition, M. Pascal Bérubé, au député de notre circonscription et aux membres de la commission parlementaire sur l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale;

QUE copie de cette résolution soit également envoyée à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et aux médias de notre région.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

6 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

2545-10-2020

6.1 - Embauche de Nicolas Martineau

ATTENDU QUE le service incendie de la Municipalité désire offrir un service de grande qualité;

ATTENDU QUE Monsieur Nicolas Martineau, résident de la Municipalité offre ses

services comme pompier;

ATTENDU QUE Monsieur Yves Bilodeau, notre chef pompier approuve l'embauche de Nicolas Martineau;

Il est proposé par Richard Breton, appuyé par France Germain et résolu

D'AUTORISER l'embauche de Monsieur Nicolas Martineau comme pompier pour la Municipalité de Saint-Patrice de Beaurivage;

D'AUTORISER la formation nécessaire à Monsieur Nicolas Martineau;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2546-10-2020

6.2 - Déneigement des bornes incendies / Saisons 2020-2021

Proposé par Richard Breton, appuyé par France Germain et résolu unanimement

QUE la municipalité ait recourt aux services de l'entreprise Excavation Dark Mercier inc pour faire le déneigement des bornes incendie avec le tracteur-souffleur à neige au taux horaire de 70.00\$ pour la saison 2020-2021;

QUE les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 222 000 528 - Protection contre incendie - Déneigement - Bornes incendie

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2547-10-2020

6.3 - Autorisation pour changer l'huile des camions du service incendie

ATTENDU QU'il est de notre responsabilité de voir au bon entretien des camions du service incendie;

ATTENDU QUE le changement d'huile de ces camions doit se faire sur une période de 2 ans et selon leur utilisation;

IL est proposé par France Germain, appuyé par Richard Breton et résolu

D'AUTORISER la dépense de plus ou moins 2000.00\$ à l'entreprise Transport Gérard Nadeau, pour le changement d'huile des quatre camions du service incendie;

DE PUISER les fonds au poste budgétaire 222 000523 Entretien et réparation véhicule.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7 - VOIRIE MUNICIPALE

2548-10-2020

7.1 - Autorisation de paiement des frais d'entretien des chemins municipaux d'hiver à l'entreprise Excavation Dark Mercier Inc.

ATTENDU QUE la Municipalité paie en six (6) versements égaux les services d'entretien d'hiver des chemins municipaux;

ATENDU QUE le paiement des 5 premiers versements se fait le 15e jour des mois de novembre, décembre, janvier, février, mars et le sixième versement, le 30 mai;

Proposé par France Germain, appuyé par Simon Therrien et résolu unanimement.

D'AUTORISER le paiement relatif aux services d'entretien d'hiver des chemins municipaux à l'entreprise Excavation Dark Mercier Inc. selon le calendrier de versement suivant pour l'année financière 2020-2021 :

| Dates | Montant des versements les taxes incluses |
|------------------|---|
| 15 novembre 2020 | 45 671.37 \$ |
| 15 décembre 2020 | 45 671.37 \$ |

| | |
|-----------------|--------------|
| 15 janvier 2021 | 45 671.37 \$ |
| 15 février 2021 | 45 671.37 \$ |
| 15 mars 2021 | 45 671.37 \$ |
| 30 mai 2021 | 45 671.37 \$ |

QUE les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 0233000521 – Enlèvement de la neige.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2549-10-2020

7.2 - Mandater la MRC de Lotbinière pour la rédaction du devis concernant les travaux de réfection du rang du petit-Lac

ATTENDU QUE la municipalité prévoit faire des travaux de réfection dans le rang du Petit-Lac ainsi du route du Petit-lac en 2021;

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière offre les services pour la rédaction du devis et l'étude des travaux à effectuer;

ATTENDU QUE la municipalité a déjà eu recours au service de la MRC de Lotbinière et en très satisfait;

Il est proposé par Keven Demers, appuyé par Richard Breton et résolu

D'AUTORISER la MRC de Lotbinière à faire l'étude préliminaire des travaux à effectuer dans le rang du petit-lac ainsi route du Petit-Lac et de nous soumettre une soumission pour les coûts à engager.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2550-10-2020

7.3 - Programme d'aide à la voirie locale PPA-CE

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Patrice de Beauvillage a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence et admissible au PPA-CE;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de France Germain, appuyée par Simon Therrien, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de Saint-Patrice de Beauvillage approuve les dépenses d'un montant de 65 000\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8 - RÉSEAUX DE DISTRIBUTION DE L'EAU

2551-10-2020

8.1 - Offre de services professionnelle Arrakis Consultants

ATTENDU QUE la municipalité doit s'assurer du fonctionnement optimal de ses puits;

ATTENDU QUE la municipalité est dans l'obligation de fournir au ministère de l'environnement un rapport détaillé hebdomadaire de l'eau selon la réglementation en vigueur dans le cadre du règlement sur la qualité de l'eau potable;

ATTENDU QUE la surveillance des pourtours de puits est essentiel ainsi que la pérennité de la ressource en eau souterraine exploitée par la municipalité;

ATTENDU QUE la firme Arrakis à fournir un offre de services professionnels pour le suivi de l'exploitation d'aquifère de cinq ans soit pour les années 2021, 2022, 2023, 2024 et 2025;

Il est proposé par Richard Breton, appuyé par Keven Demers et résolu à l'unanimité;

DE MANDATER la firme Arrakis pour le suivis de l'exploitation aquifère au montant total de 14 462.00\$ pour les 5 prochaines années. Soit 2 833\$ en 2021, 2 862.70\$ en 2022, 2 892.40\$ en 2023, 2 922.10\$ en 2024 et de 2 951.80\$ en 2025.

DE PUISER les fonds au poste budgétaire entretien eau potable tel que mentionné au budget.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9 - TRAITEMENT DES EAUX USÉES

10 - QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

11 - DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL ET INDUSTRIEL

12 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

2552-10-2020

12.1 - Demande de dérogation mineure La malterie Caux-Laflamme

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à permettre l'agrandissement de la malterie sur le lot 4 108 903 en portant la hauteur du bâtiment à 14.5 mètres;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions du règlement de zonage 355-2019 autorise cet usage;

CONSIDÉRANT QUE dans cette zone la hauteur maximale permise pour les bâtiments est de 9.0 mètres;

CONSIDÉRANT QUE ce bâtiment situé dans la zone agricole de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la malterie agrandira son bâtiment de 86' x 158' et de 20' x 50';

CONSIDÉRANT QUE le demandeur doit agrandir ces bâtiments en raison d'une forte demande pour les services fournis par son entreprise;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne cause aucun préjudice aux voisins;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Keven Demers, appuyé par France Germain et résolu à l'unanimité d'accorder la présente demande de dérogation mineure

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2553-10-2020

12.2 - Appui à la demande de l'entreprise Les excavations J.V. Sylvain Inc. à la CPTAQ pour le dépôt d'une demande d'autorisation pour l'exploitation d'une sablière sur le lot 6 337 538

ATTENDU QUE l'entreprise Les Excavations J.V Sylvain Inc. désire déposer, à la commission de protection du territoire agricole du Québec, une demande d'autorisation pour une utilisation autre que l'agriculture soit l'exploitation d'une sablière sur le lot 6 337 538 à Saint-Patrice de Beaurivage;

ATTENDU QUE la demande ne vise aucune aliénation, aucun morcellement et aucune construction;

ATTENDU QUE l'autorisation recherchée n'affectera pas les possibilités d'utilisation agricole du lot visé par la demande;

ATTENDU QUE l'autorisation recherchée ne viendra pas modifier, déstructurer et affaiblir l'homogénéité du milieu et qu'elle n'augmentera en rien les contraintes sur

l'agriculture;

ATTENDU QU'il n'est pas possible de retrouver en zone non agricole un lot disponible et approprié répondant aux besoins de l'autorisation demandée et que l'endroit choisi est le moins dommageable pour l'agriculture;

ATTENDU QUE la demande d'autorisation est conforme à la réglementation municipale en vigueur;

ATTENDU QUE l'autorisation recherchée porte sur l'exploitation d'une superficie totalisant 1.5 hectares;

IL est proposé par Keven Demers, appuyé par Simon Therrien et résolu

D'APPUYER la présente demande d'autorisation pour une utilisation que l'agriculture soit l'exploitation d'une sablière sur le lot 6 337 538 à Saint-Patrice de Beauvillage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13 - SPORT, LOISIR ET CULTURE

2554-10-2020

13.1 - Régularisation des dépenses pour le Terrain de jeux pour l'été 2020

ATTENDU QUE le terrain de jeux est un service essentiel aux familles pour la saison estivale;

ATTENDU QUE la situation COVID présente en ce moment à causer des dépenses supplémentaires;

ATTENDU QUE le TDJ à respecter les mesures sanitaires et à embaucher des monitrices additionnelles;

IL est proposé par Richard Breton, appuyé par France Germain et résolu

QUE la municipalité assume les dépenses 2020 au montant de 5000\$.

PAR CONSÉQUENT, l'Oeuvre du Terrain de jeux se doit de rembourser un montant de 10 000\$ sur leur somme dû à la municipalité;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2555-10-2020

13.2 - Demande de commandite Ringuette

ATTENDU QUE la demande de commandite reçue relative au soutien de cinq joueuses de ringuette jouant dans trois associations différentes de la région;

PROPOSÉ par Simon Therrien, appuyé par France Germain et résolu unanimement

DE verser un montant de 30\$ par joueuses pour les cinq joueuses inscrites à la ringuette pour un total de 150\$.

QUE les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02 70290 991 - Subvention loisirs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2556-10-2020

13.3 - Demande de commandite / hockey mineur de Saint-Patrice

PROPOSÉ par Richard Breton, appuyé par Keven Demers et résolu unanimement

D'accorder une subvention de 30.00\$ pour chacun des 10 joueurs de hockey de la catégorie MAHG à junior qui évoluent au sein du hockey mineur de Lotbinière pour la saison 2020-2021 au montant total de (10 X 30.00\$) 300.00\$.

QUE les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02 70290991 subvention loisirs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13.4 - Déneigement de la patinoire pour l'hiver 2020-2021

ATTENDU QUE la municipalité Saint-Patrice-de-Beaurivage procède à la fabrication, l'entretien, le déneigement de la glace et des accès de la patinoire;

ATTENDU QUE l'employé municipal doit être accompagné afin que la patinoire soit opérationnelle pour la saison 2020-2021;

2557-10-2020

PROPOSÉ par Simon Therrien, appuyé par Richard Breton et résolu unanimement

QUE la Municipalité ait recourt aux services de l'entreprise Excavation Dark Mercier Inc. pour faire le déneigement de la patinoire avec un tracteur-souffleur-à-neige au taux horaire de 70.00\$.

QUE les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02 70130 522 - Patinoire - Bâtiment et terrain.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2558-10-2020

13.5 - Fête de Noël / Edition 2020

ATTENDU QUE la Municipalité a prévu à même son budget une somme de 500\$ pour l'organisation de l'édition 2020 de la Fête de Noël qui se tiendra le 13 décembre prochain;

ATTENDU QU'un comité est a formé en vue de l'organisation de cette Fête;

PROPOSÉ par France Germain appuyé par Richard Breton et résolu unanimement

D'AUTORISER le versement d'une contribution financière au montant de 500.00\$ à l'Oeuvre des terrains de jeux de Saint-Patrice pour l'organisation de l'édition 2020.

QUE les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02 19000 992 – Relations publiques et dons.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2559-10-2020

13.6 - Demande de soutien financier dans le cadre du Programme pour un projet permettant d'augmenter l'offre de garde pour les enfants d'âge scolaire pour la semaine de relâche 2021

ATTENDU QUE le ministère de la Famille a élaboré et mis en place le Programme de soutien à des projets de garde pour la relâche scolaire et la période estivale 2021, qui vise à soutenir de nouveaux projets ou à bonifier l'offre de garde existante pour les enfants d'âge scolaire, pendant la relâche scolaire et la période estivale 2021, afin de favoriser un meilleur équilibre des responsabilités familiales et professionnelles des parents d'enfants d'âge scolaire;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage souhaite présenter une demande d'appui financier au Ministère en 2020-2021 pour un projet permettant d'augmenter l'offre de garde pour les enfants d'âge scolaire pendant la période estivale et les grands congés scolaires;

IL est proposé par France Germain, appuyé par Simon Therrien et résolu unanimement

D'AUTORISER la demande de soutien financier dans le cadre du Programme pour un projet permettant d'augmenter l'offre de garde pour les enfants d'âge scolaire pendant la relâche et la période estivale 2021;

D'AUTORISER Annie Gagnon, directrice-générale et secrétaire-trésorière à agir à titre de mandataire déléguée pour le suivi de la demande d'appui financier et à signer la convention d'aide financière au nom de la Municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13.7 - Annulation fête d'Halloween

ATTENDU QUE la municipalité désire suivre les consignes de la santé publique;

ATTENDU QU'il serait non approprié d'autoriser la fête d'halloween suite au recommandation de la sécurité publique dû à la Covid;

2560-10-2020

Il est proposé par Richard Breton, appuyé par France Germain et résolu

D'ANNULER la fête d'halloween 2020, pour la protection de tous

D'AUTORISER la municipalité à allouer un montant d'environ 500\$ pour l'achat de bonbons et d'en faire la distribution à l'école et aux garderie, et ce directement aux enfants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14 - GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

2561-10-2020

14.1 - Autorisation d'achat d'un conteneur pour l'entreprise Mercier et fils

ATTENDU QUE les Entreprises Mercier et fils désire acquérir un conteneur vert de quatre verges pour la récupération des déchets;

ATTENDU QUE cette facture lui sera refacturée;

IL est proposé par Richard Breton, appuyé par Simon Therrien et résolu

D'AUTORISER l'achat du conteneur au montant de 1 057.77\$ et de puiser les fonds au poste budgétaire 242 000 642 Conteneur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

15 - BIBLIOTHÈQUE

16 - OMH DE BEAURIVAGE

2562-10-2020

16.1 - Adoption des états financiers 2019 de l'OMH

Il est proposé par Richard Breton appuyé par Simon Therrien et résolu à l'unanimité;

D'ADOPTER le rapport financier de l'Office municipal de l'habitation de Beaurivage pour l'année 2019;

REVENUS : 38 577\$

DEPENSES : 69 634\$

DEFICIT : 31 057\$

CONTRIBUTION DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION : 27 951\$

CONTRIBUTION DE LA MUNICIPALITÉ : 3 106\$

QUE la municipalité verse un montant de 3 106\$ à l'OMH St-Patrice

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

17 - DIVERS

2563-10-2020

17.1 - Contribution d'aide financière pour le cégep de Lotbinière

ATTENDU QUE par la résolution no 640-10-08-2015 la Municipalité s'engage sur la période 2016-2020 à verser une contribution financière dans le cadre de la campagne

de financement du Campus collégial de Lotbinière;

PROPOSÉ par Simon Therrien, appuyée par France Germain et résolu unanimement

QUE la Municipalité verse à la campagne de financement du Campus collégial de Lotbinière sa contribution annuelle de 313.20\$.

QUE les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02 70 190 951 - Subvention bien-être collectivité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2564-10-2020

17.2 - Lettre de remerciement à Mme Isabelle Lecours

IL est proposé par Richard Breton, appuyé par France Germain et résolu

D'AUTORISER la préparation d'une lettre de remerciement pour le versement reçu de 65 000\$ dans le cadre du programme particulier en voirie locale à Madame Isabelle Lecours, débuté de Lotbinière-Frontenac

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

18 - ADOPTION DES COMPTES

2565-10-2020

18.1 - Comptes à payer pour le mois de septembre 2020

IL est proposé par Keven Demers, appuyé par Richard Breton et résolu unanimement que les comptes et les prélèvements automatiques autorisés par la résolution no 1501-12-2017 ainsi que les comptes à payer pour le mois de septembre 2020 soient acceptés et que le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier soient autorisés à signer les chèques pour un total de : 1 118 593.98 \$

19 - CORRESPONDANCES

19.1 - État financier bibliothèque

19.2 - Rapport annuel Maison de la famille de Lotbinière

20 - DÉPÔT DE DOCUMENTS

20.1 - Remerciement Regroupement personnes aidantes

21 - MRC DE LOTBINIÈRE

22 - QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

2566-10-2020

23 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

LA séance ordinaire du 13 octobre 2020 est fermée à 20h04.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Nicole Viel Noonan, mairesse

Annie Gagnon
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, Annie Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits nécessaires pour les dépenses autorisées pour le mois de septembre 2020.

Annie Gagnon
Directrice générale et secrétaire-trésorière

24 - POINTS D'INFORMATION

ADOPTION DES COMPTES

RÉSOLUTION NO.

1 118 593.98 \$

| COMPTES À PAYER POUR SEPTEMBRE 2020 | | |
|--|---|-------------|
| ENTREPRISES | DESCRIPTION | MONTANT |
| MRC DE LOTBINIÈRE | QUOTE-PART GESTION DES BOUES USÉES ET FOSSES SEPTIQUES PAIEMENT DU 15 SEPTEMBRE 2020 | 4 601.56 \$ |
| MRC DE LOTBINIÈRE | QUOTE-PART ENFOUISSEMENT PAIEMENT DU 15 SEPTEMBRE 2020 | 2 824.02 \$ |
| MRC DE LOTBINIÈRE | QUOTE-PART D'ÉVALUATION PAIEMENT DU 15 SEPTEMBRE 2020 | 2 343.97 \$ |
| MRC DE LOTBINIÈRE | QUOTE-PART SÉCURITÉ DES INCENDIES PAIEMENT DU 15 SEPTEMBRE 2020 | 1 667.32 \$ |
| RÉGIE INTER-MUNICIPALE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA BEAURIVAGE 2020 | QUOTE-PART DES MATIÈRES RÉSIDUELLES PAIEMENT DE SEPTEMBRE 2020 RÉSOLUTION 2297-12-2019 | 9 816.05 \$ |
| NICOLE VIEL-NOONAN | REMBOURSEMENT ACHAT BOITE DE MASSQUE POUR BUREAU MUNICIPAL (ACCUEIL) BON COMMANDE 2182 | 41.37 \$ |
| ARÉO-FEU LTÉE | ACHAT LAMPE DE POCHE (SERVICES DES INCENDIES) RÉSOLUTION 2476-06-2020 BON COMMANDE 2161 FACT. SP28051 | 1 227.93 \$ |
| ARÉO-FEU LTÉE | ACHAT DE GANTS ET LAMPES SERVICES DES INCENDIES FACT. F0023405 RÉSOLUTION 2532-09-2020 | 1 154.76 \$ |
| ARÉO-FEU LTÉE | ACHAT D'ÉCUSSON POUR CASQUES SERVICE DES INCENDIES FACT. F0023379 | 17.83 \$ |
| MRC DE LOTBINIÈRE | ACHAT DE COMPOSTEUR FACT. 29396 REÇU 01441 | 30.00 \$ |
| FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE | AVIS DE MUTATION FACT.202002191833 1ER SEPTEMBRE 2020 | 15.00 \$ |
| ÉLECTRICITÉ NC INC. | BRANCHEMENT TEMPORAIRE POMPE VIDANGE DES BOUES BON COMMANDE 2183 FACT. 7076 | 284.85 \$ |
| BO-MODÈLE IMPRIMERIE | IMPRIMER AVIS DE REMISE POUR SERVICES DES INCENDIES FACT. 33302 | 150.62 \$ |
| LES ÉDITIONS DE COUBERON | ENTRETIEN ET HÉBERGEMENT DU SITE WEB AOÛT 2020 FACT. 0873 | 114.98 \$ |
| LES ÉDITIONS DE COUBERON | BULLETIN MUNICIPAL SEPTEMBRE 2020 FACT. 0874 | 304.68 \$ |
| ASSOCIATION DES CHEFS EN SÉCURITÉ INCENDIE DU QUÉBEC | FORMATION POUR CHEF POMPIER DU 23 SEPTEMBRE 2020 FACT. 28181 | 232.25 \$ |
| LES SOUDURES BEAURIVAGE INC. | RÉPARATION GRILLE D'ÉGOUT BON COMMANDE 1029 FACT. 10294 | 34.49 \$ |
| SOLUTION GA. | PROBLÈME DE CONNEXION AVEC PG BON COMMANDE 2185 FACT. 212890 | 40.24 \$ |
| RÉAL HUOT INC. | ANTIGEL POUR ENTRETIEN DE BORNE FONTAINE BON COMMANDE 1030 ET 2189 FACT. 5453315 | 172.46 \$ |

ADOPTION DES COMPTES

| | | |
|---------------------------------------|--|--------------|
| DISTRIBUTION RJB | COMMANDE :ESSUI-TOUT, PAPIER BRUN, PAPIER HYGIÉNIQUE BON COMMANDE 2184 FACT. 45006 | 234.49 \$ |
| SOLUTIONS IT CLOUD.CA | CONTRAT POUR BUREAU MUNICIPAL INFORMATIQUE FACT. 542191 | 51.68 \$ |
| XÉROS CANADA LTÉE | CRÉDIT -BAIL POUR IMPRIMANTE XÉROS BUREAU MUNICIPAL FACT.50156375 | 441.33 \$ |
| VISA/POSTE CANADA | BULLETIN MUNICIPAL SEPTEMBRE 2020 FACT. 2020/09/21 | 112.70 \$ |
| TELUS | FORFAIT CELLULAIRES COMPTE 13292606 FACT.13292606166 | 177.75 \$ |
| JAVEL BOIS-FRANCS INC | ACHAT D'HYPOCHLORITE EN SOLUTION ET NETTOYAGE DE CONTENANT FACT. 114439 | 117.27 \$ |
| MERCIER ET FILS | NIVELAGE DE CÔTE ST-JEAN, RANG ST- PATRICE ET RANG BELFAST BON COMMANDE 1031 FACT. F6848 | 505.89 \$ |
| VISA/POSTE CANADA | POSTER AVIS PUBLIC FACT. 2020/09/22 | 85.79 \$ |
| TRANSPORT VINCENT SYLVAIN INC. | TRAVAUX DE RÉFECTION RANG BELFAST TP1041 RÉOLUTION2519-08-2020 FACT. 347 | 1 359.39 \$ |
| TRANSPORT VINCENT SYLVAIN INC. | TRAVAUX DE NETTOYAGE DES FOSSÉS ROUTE ÉNERGIE VERTE TP1034 FACT. 347 | 1 609.42 \$ |
| VISA/POSTE CANADA | ACHAT DE TIMBRES BON COMMANDE 2187 FACT.2020/09/29 | 105.78 \$ |
| HYDRO-QUÉBEC | POSE DE LUMIÈRE DE RUE DANS LE RANG ST- PATRICE BON COMMANDE 1015 RÉSOLUTION2504-07-2020 FACT.775286 | 505.89 \$ |
| SOLUTION GA. | TROUBLE AVEC MISE À JOUR DE PG BON COMMANDE 2186 FACT.213232 | 172.46 \$ |
| TRANSPORT J.V. SYLVAIN INC. | EXCAVATRICE POUR NETTOYAGE DES FOSSÉS ROUTE ÉNERGIE VERTE TP 1033 FACT. JV1211 | 2 413.04 \$ |
| LOCATION STE-MARIE | LOCATION DE COMPACTEUR TRAVAUX RANG BELFAST EST TP1042 RÉOLUTION 2519-08- 2020 FACT. 035136 | 527.74 \$ |
| MERCIER ET FILS | TRANSPORT POUR TRAVAUX BELFAST EST TP. 1037 RÉOLUTION 2519-08-2020 FACT. F6860 | 819.20 \$ |
| MERCIER ET FILS | NIVELAGE POUR RECHARGEMENT RANG BELFAST TP1038 RÉOLUTION 2519-08-2020 FACT. F6856 | 1 043.40 \$ |
| MERCIER ET FILS | RECHARGEMENT GRAVIER TRAVAUX RANG BELFAST EST TP1036 RÉOLUTION 2519-08- 2020 FACT. F6871 | 19 110.63 \$ |
| LES TRANSPORTS B.G. SENC. | TRANSPORT POUR TRAVAUX BELFAST EST TP. 1039 RÉOLUTION 2519-08-2020 FACT. 5767 | 1 320.37 \$ |
| LES TRANSPORTS B.G. SENC. | TRANSPORT POUR TRAVAUX BELFAST EST TP 1040 RÉOLUTION 2519-08-2020 FACT. 6545 | 1 126.14 \$ |
| LES EXCAVATIONS B.G. BILODEAU INC. | TRANSPORT POUR TRAVAUX BELFAST EST TP 1035 FACT.6545 RÉOLUTION 2519-08-2020 FACT. 25232 | 1 260.72 \$ |
| PROPANE GRG | PROPANE POUR CASERNE DES SERVICES D'INCENDIE TP 2188 FACT.95031534 | 476.15 \$ |

ADOPTION DES COMPTES

| | | |
|--------------------------------|--|---------------------|
| LES ÉDITIONS DE COUBERON | ENTRETIEN ET HÉBERGEMENT DU SITE WEB SEPTEMBRE 2020 FACT. 0875 | 114.98 \$ |
| LOCATION DEMERS ET DUBOIS INC. | CONTRAT DE COLLECTE GROS REBUTS POUR OCTOBRE -NOVEMBRE -DÉCEMBRE 2020 BON COMMANDE 2190 FACT. 1745 | 689.85 \$ |
| EUROFINS/ENVIRONEX | ANALYSE DES EAUX USÉES BON COMMANDE 1821-10-2018 FACT.615871 | 209.25 \$ |
| EUROFINS/ENVIRONEX | ANALYSE DE L'EAU POTABLE BON COMMANDE 1821-10-2018 FACT. 615870 | 241.45 \$ |
| MUNICIPALITÉ DE ST-GILLES | SOUS-CONTRAT POUR L'URBANISME RÉOLUTION 2402-03-2020 | 5 175.00 \$ |
| VISA/POSTE CANADA | ACHAT DE ROULEAU DE TIMBRES BON COMMANDE 2191 FACT.20200930 | 105.78 \$ |
| ÉMILIE MORIN | TRADUCTION LIVRE 150È BON COMMANDE 2193 FACT. 4 | 527.90 \$ |
| LOCATION STE-MARIE | CRÉDIT SUR FACT. DU 26 SEPT. | (114.98) \$ |
| LES SOUDURE BEAURIVAGE INC. | 2 FER. ANGLE EN ALUMINIUM POUR SALLE MUNICIPALE BON COM. 1043 FACT.10351 | 26.85 \$ |
| DENIS SYLVAIN | LOCATION DE MACHINERIE POUR SORTIR ABRE DE LA RIVIÈRE SECTION DAME PRÈS DU PONT VILLAGE (PRÈS DE SCIERIE) BON COMMANDE 2179 | 50.00 \$ |
| LA COOP ST-PATRICE | ÉTAT DE COMPTE 30/09/2020 | 244.61 \$ |
| ACCOMMODATION CYBELAIR | ÉTAT DE COMPTE : ESSENCE TRAVAUX MUNICIPAUX FACT.14049 (292.0\$) VINAIGRE FACT. 14047 (6.58\$) ESSENCE POUR PETIT MOTEUR FACT. 14023 (59.04) | 357.62 \$ |
| | TOTAL: | 66 279.92 \$ |

| PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES POUR SEPTEMBRE 2020 | | |
|--|---|----------------|
| ENTREPRISES | DESCRIPTION | MONTANT |
| TELUS | TÉLÉPHONE BUREAU MUN. FACT. DU 16 AOÛT 2020 ET PAIEMENT LE 5 SEPTEMBRE 2020 | 313.53 \$ |
| TELUS | TÉLÉPHONE SYSTÈME D'ALARME HLM FACT. DU 16 AOÛT ET PAIEMENT DU 5 SEPTEMBRE 2020 | 63.38 \$ |
| TELUS | TÉLÉPHONE SERVICES D'INCENDIES FACT. DU 16 AOÛT 2020 ET PAIEMENT LE 5 SEPTEMBRE 2020 | 86.42 \$ |
| TELUS | TÉLÉPHONE CENTRE DES LOISIRS FACT. DU 16 AOÛT 2020 ET PAIEMENT DU 5 SEPTEMBRE 2020 | 183.25 \$ |
| TELUS | TÉLÉPHONE SYSTÈME D'ALARME BUREAU MUNICIPAL FACT. DU 16 AOÛT 2020 ET PAIEMENT DU 5 SEPTEMBRE 2020 | 63.38 \$ |
| HYDRO QUÉBEC | CONTRAT 300322961 RUE DE LA FABRIQUE FACT.677502416424 PAIEMENT LE 10 SEPTEMBRE 2020 | 2 663.49 \$ |
| HYDRO QUÉBEC | CONTRAT 3001 95942 RUE PRINCIPALE FACT. 634302227637 PAIEMENT LE 14 SEPTEMBRE 2020 | 52.33 \$ |

ADOPTION DES COMPTES

| | | |
|--------------|--|--------------------|
| HYDRO QUÉBEC | CONTRAT 3001 71267 ÉCLAIRAGE DE RUE FACT. 637 002 469 476 PAIEMENT LE 21 SEPTEMBRE 2020 | 520.23 \$ |
| HYDRO QUÉBEC | CONTRAT 3001 94089 DU 391 RG DES CHUTES FACT. 628902252676 PAIEMENT LE 22 SEPTEMBRE 2020 | 21.28 \$ |
| HYDRO QUÉBEC | CONTRAT 3094 04864 DU 4 ROUTE 269 ET RG DES CHUTES FACT. 638 802 233 351 PAIEMENT LE 22 SEPTEMBRE 2020 | 21.28 \$ |
| HYDRO QUÉBEC | CONTRAT 3094 04625 DU 154A RG ST-DAVID FACT. 638 802 233 350 PAIEMENT LE 22 SEPTEMBRE 2020 | 21.28 \$ |
| | TOTAL: | 4 009.85 \$ |

| | |
|---|---------------------|
| SALAIRES NETS PAYÉS SEPTEMBRE 2020 | 23 600.80 \$ |
|---|---------------------|

| COMPTES AUTORISÉS PAR RÉOLUTION EN SEPTEMBRE 2020 | | |
|--|---|------------------------|
| ENTREPRISES | DESCRIPTION | MONTANT |
| P.E. PAGEAU INC. | TRAVAUX DE PAVAGE RANG ST-JOSÉ RÉSOLUTION 2520-08-2020 FACT. 12529 | 35 602.65 \$ |
| P.E. PAGEAU INC. | TRAVAUX ASPHALTAGE RANG ST-DAVID RÉSOLUTION 2486-06-2020 FACT. 12538 | 649 562.31 \$ |
| P.E. PAGEAU INC. | PONCEAUX RANG ST-DAVID RÉSOLUTION 2486-06-2020 FACT. 12539 | 145 944.67 \$ |
| DURAND MARQUAGE ET ASSOCIÉS INC. | LIGNAGE DU RANG ST-DAVID RÉSOLUTION 2521-08-2020 FACT. 668 | 17 502.64 \$ |
| XYLEM CANADA COMPANY | RÉPARATION DE LA POMPE STATION DES CHUTES BON COMMANDE 1019 RÉSOLUTION 2506-07-2020 FACT. 3558339335 | 4 805.06 \$ |
| SERVICES INCENTECH INC. | VÉRIFICATION ANNUELLE DES POMPES INCENDIES DU SERVICES DES INCENDIES RÉSOLUTION 2452-06-2020 FACT. 1637 | 1 192.29 \$ |
| VIRIDIS ENVIRONNEMENT | TRANSPORT ET VALORISATION DES BOUES USÉES RÉSOLUTION 2401-03-2020 FACT. 008493 | 111 140.70 \$ |
| VIRIDIS ENVIRONNEMENT | TRANSPORT ET VALORISATION DE BOUES USÉES RÉSOLUTION 2401-03-2020 FACT. 008493 | (2 033.91) \$ |
| MINISTRE DES FINANCES | QUOTE-PART POUR LES SERVICES DE LA SURETÉ DU QUÉBEC PAIEMENT DU 30 SEPTEMBRE 2020 RÉSOLUTION 2422-04-2020 | 60 987.00 \$ |
| | TOTAL: | 1 024 703.41 \$ |

| CHÈQUES PAYÉS D'AVANCE SEPTEMBRE 2020 | | |
|--|--------------------|----------------|
| ENTREPRISES | DESCRIPTION | MONTANT |
| | | |
| | | |
| | TOTAL: | - \$ |